



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Chantier Route Nationale 2 (Nord)

Question orale n° 673

### Texte de la question

M. Christophe Di Pompeo attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le calendrier de la mise en route du chantier de la route nationale 2. Le 8 novembre 2018, le Président de la République, lors de son déplacement dans la circonscription de M. le député, n'est pas resté muet, loin s'en faut, sur la tristement célèbre route nationale 2. Il ne revient ni sur l'historique, ni sur le fond du dossier que M. le ministre connaît parfaitement et qu'il a pu lui rappeler de vive voix en fin d'année dernière. Le chantier de la mise à deux fois deux voies de cette route nationale dure maintenant depuis quarante ans et la venue du Président a - semble-t-il - permis non seulement une accélération sur la conduite de ce chantier mais également un espoir sur son financement et donc son aboutissement. Les derniers comités de pilotage auxquels M. le député a pu assister ont permis de travailler sur l'aménagement et la requalification du tronçon Sud à savoir la phase Beaufort - Laon en cohérence avec les élus du département de l'Aisne. Le coût d'objectif de la section sud est en cours d'évaluation mais les incertitudes à la fois sur le calendrier et le financement demeurent. Il lui demande donc de l'éclairer sur le calendrier précis de la mise en route de ce chantier fondamental pour l'avenir des 500 000 habitants concernés par ce projet hautement structurant.

### Texte de la réponse

#### ROUTE NATIONALE 2

**M. le président.** La parole est à M. Christophe Di Pompeo, pour exposer sa question, n° 673, relative à la route nationale 2.

**M. Christophe Di Pompeo.** La RN2, qui relie Paris à la Belgique, est un axe hautement structurant pour le territoire national. Sa mise à deux fois deux voies est maintenant engagée depuis près de quarante ans.

Cette route des Flandres, comme on a coutume de l'appeler, a été inscrite dans tous les contrats de plan entre l'État et la région, sans que les travaux ne soient jamais réalisés. Dans le contrat de plan actuel, 65 millions d'euros ont été prévus, mais, une fois de plus, les sommes inscrites pour la RN2 n'ont pas été dépensées. Les choses semblent enfin avancer, cependant.

Je ne reviendrai pas sur l'historique du dossier, que vous connaissez parfaitement, madame la ministre, et que j'ai pu vous rappeler de vive voix l'année dernière. Le contournement d'Avesnes-sur-Helpe, en panne depuis plusieurs années, est enfin en cours de réalisation. L'État ayant pris les choses en main, la partie foncière est aujourd'hui réglée et les différents maîtres d'œuvre choisis. C'est donc une bonne nouvelle !

Reste le problème du tronçon sud, qui relie Avesnes-sur-Helpe à Laon et permet de rejoindre Paris dans de bonnes conditions. La mise à deux fois deux voies de ce tronçon a été abandonnée en 2011 par le gouvernement Fillon et supprimée de la programmation des routes nationales. Sans inscription par l'État, le

sujet était clos ! Mais, le 8 novembre dernier, le Président de la République, en visite à Maubeuge, a compris l'enjeu que représentait la RN2 pour notre territoire et a demandé que la route à deux fois deux voies ne s'arrête pas à Avesnes-sur-Helpe, mais aille jusqu'à Laon, comme cela était prévu au départ. C'est donc une deuxième bonne nouvelle !

Et cette bonne nouvelle a pris corps par la signature du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, dans lequel l'État et les collectivités se sont engagés.

Madame la ministre, ma question est simple : le Président de la République ayant pris la décision de la mise à deux fois deux voies de la RN2 jusqu'à Laon, pouvez-vous nous éclairer sur le calendrier précis de ce chantier fondamental pour l'avenir de notre territoire ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

**Mme Élisabeth Borne**, *ministre chargée des transports*. Comme vous, monsieur le député, je me réjouis du cap important franchi par le projet d'aménagement à deux fois deux voies de la RN2 au nord de Laon, avec la signature par l'État et les collectivités locales, le 7 novembre dernier, du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Le pacte précise l'engagement de l'État et de ses partenaires pour l'aboutissement de l'aménagement des sections reliant Avesnes-sur-Helpe à Maubeuge et à Laon. Pour assurer la mise en œuvre de cet aménagement, le pacte prévoit la réalisation d'une première tranche de travaux pour un montant de 17,2 millions d'euros, financée à parité par l'État et la région. Ces derniers se sont engagés à programmer, dans le cadre du futur contrat de plan, les travaux de poursuite de la mise à deux fois deux voies, afin d'aboutir à une route entièrement réaménagée. Je vous le confirme, les engagements pris par l'État seront tenus.

Au regard du linéaire à aménager et du montant des travaux, qui est de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros, la réglementation en vigueur impose une saisine de la Commission nationale du débat public – CNDP : le préfet des Hauts-de-France a d'ores et déjà pris les dispositions en ce sens. Ces efforts seront poursuivis, et même amplifiés, afin de mettre en place le plus rapidement possible la consultation publique prévue par la CNDP.

En parallèle, il est indispensable de déterminer rapidement le secteur le plus propice à la mise en œuvre de la première tranche de travaux et d'en lancer les procédures. Les prochains comités de pilotage, organisés par le préfet de région, seront l'occasion de déployer cette démarche dans la concertation. Comme je l'ai annoncé au président de région, j'assurerai la présidence du prochain comité, qui se tiendra le 16 avril dans votre région.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Di Pompeo](#)

**Circonscription :** Nord (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 673

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2019](#)

**Réponse publiée le :** 3 avril 2019, page 3308

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 mars 2019](#)